

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2008

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction	1
Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire	2
État des résultats	3
État de la situation financière	4
État de l'avoir du Canada	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport annuel* de la Bibliothèque du Parlement concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la Bibliothèque.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l.



William R. Young
Bibliothécaire parlementaire
Ottaw (Ontario)
27 juin 2008



Sue Stimpson
Agent financier supérieur
Ottawa (Ontario)
27 juin 2008



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Bibliothèque du Parlement au 31 mars 2008 et les états des résultats d'exploitation, l'équité du Canada ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et pour les départements et les agences gouvernementales comme stipulé dans les conventions comptables du Conseil du Trésor. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'équité du Canada de la Bibliothèque du Parlement au 31 mars 2008 ainsi que des coûts nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Bibliothèque du Parlement et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 9 juillet 2008

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

État des résultats

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2008				2007
	Gestion des ressources d'information	Information recherche et analyse	Diffusion de l'information au public	Total	Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux	8 654 630	18 496 611	3 840 921	30 992 162	28 862 497
Installations	3 274 024	3 101 010	396 824	6 771 858	8 330 793
Fournitures, équipement et approvisionnements	2 166 818	134 538	67 439	2 368 795	2 455 081
Services professionnels et spéciaux	630 675	896 697	607 002	2 134 374	2 631 617
Amortissement des immobilisations corporelles	190 508	354 738	73 656	618 902	817 190
Communications, déplacements et réinstallations	150 614	258 454	199 211	608 279	593 408
Coût des marchandises vendues			490 030	490 030	477 622
Information	11 243	57 018	215 379	283 640	259 010
Réparations et entretien	84 936	158 162	34 664	277 762	326 002
Locations d'équipements	210 137	39 962	14 866	264 965	295 439
Total des charges	15 373 585	23 497 190	5 939 992	44 810 767	45 048 659
Revenus					
Ventes de biens et produits d'information - Entités externes			859 945	859 945	892 290
Ventes de biens et produits d'information - Autres ministères			61 964	61 964	50 542
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles					40 214
Total des revenus			921 909	921 909	983 046
Coût de fonctionnement net	15 373 585	23 497 190	5 018 083	43 888 858	44 065 613

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actif		
Actif financier		
Débiteurs et avances (note 4)	<u>576 303</u>	<u>664 033</u>
Actif non financier		
Charges payées d'avance	640	
Stocks destinés à la revente	457 197	395 533
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>2 459 875</u>	<u>2 144 577</u>
Total de l'actif non-financier	<u>2 917 712</u>	<u>2 540 110</u>
TOTAL	<u><u>3 494 015</u></u>	<u><u>3 204 143</u></u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2,128,500	1,470,818
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1,391,093	1,203,203
Indemnités de départ (note 6(b))	<u>4,870,891</u>	<u>4,345,535</u>
Total du passif	<u>8,390,484</u>	<u>7,019,556</u>
Avoir du Canada	<u>(4,896,469)</u>	<u>(3,815,413)</u>
TOTAL	<u><u>3,494,015</u></u>	<u><u>3,204,143</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(3 815 413)	(3 157 960)
Coût de fonctionnement net	(43 888 858)	(44 065 613)
Crédit de l'exercice utilisés (note 3)	34 914 643	33 430 940
Revenus non disponibles pour dépenser	(21 282)	(23 903)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(770 135)	229 778
Gains sur aliénation d'immobilisations corporelles à des tiers		(40 214)
Transfert d'actifs des TPSGC (note 5)	390 442	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	8 294 134	9 811 559
	<hr/>	<hr/>
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(4 896 469)	(3 815 413)
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Activités de fonctionnement		
<i>Coût de fonctionnement net</i>	43 888 858	44 065 613
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(618 902)	(817 190)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(8 294 134)	(9 811 559)
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles		40 214
<i>Variations de l'état de la situation financière</i>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(87 730)	10 149
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	640	(1 470)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	61 664	(45 095)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(657 682)	231 611
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(187 890)	(44 271)
Augmentation des indemnités de départ	(525 356)	(594 125)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	33 579 468	33 033 877
 Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	543 758	602 938
 Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>34 123 226</u>	<u>33 636 815</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Mandat et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement.

La Bibliothèque du Parlement a été créée en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La Bibliothèque du Parlement a pour fonction d'offrir au Parlement en temps opportun des services complets et fiables d'information, de documentation, de recherche et d'analyse, ainsi que des collections riches et pertinentes pour appuyer les fonctions de législation et de représentation; et, de fournir de l'information au public sur le Parlement du Canada.

Les activités de la Bibliothèque du Parlement peuvent être sommairement décrites comme suit :

Information, recherche et analyse - Offrir aux parlementaires des services d'information, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de membres du Sénat ou de la Chambre des communes, de comités et d'associations parlementaires ou de représentant d'une région ou d'une circonscription. L'information est également mise à la disposition des clients autorisés.

Gestion des ressources d'information - Concevoir, enrichir, maintenir et promouvoir un recueil varié de sources de connaissances, afin d'aider les parlementaires et ceux qui les secondent dans leur travail en leur fournissant les renseignements qu'ils ont besoin.

Diffusion de l'information au public - Seconder les parlementaires dans leurs efforts pour rendre le Parlement accessible au public. Offrir au public de l'information au sujet du Parlement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – La Bibliothèque du Parlement est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Bibliothèque ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Bibliothèque du Parlement fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par la Bibliothèque. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

(e) Charges - Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque du Parlement au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Bibliothèque n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) Opérations en devises – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

(j) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	5 - 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(k) Collections - Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque du Parlement sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 2 032 660 \$ en dépenses pour la collection (2 038 812 \$ en 2007).

(l) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

La Bibliothèque du Parlement reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Coût de fonctionnement net	43 888 858	44 065 613
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(618 902)	(817 190)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 294 134)	(9 811 559)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(187 890)	(44 271)
Augmentation des indemnités de départ	(525 356)	(594 125)
Revenu non disponible pour dépenser	21 282	23 903
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	61 664	(45 095)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles		40 214
Autres ajustements	24 723	10 512
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	543 758	602 938
Charges payées d'avance	640	
	<hr/>	<hr/>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>34 914 643</u>	<u>33 430 940</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Crédits parlementaires (suite)

(b) Crédits fournis et utilisés

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Crédit 10 - Dépenses de fonctionnement	32 058 000	30 487 000
Montants législatifs	4 123 400	3 831 129
Moins :		
Crédits annulés : Fonctionnement	(1 266 757)	(887 189)
	<u>34 914 643</u>	<u>33 430 940</u>

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	34 123 226	33 636 815
Revenu non disponible pour dépenser	21 282	23 903
	<u>34 144 508</u>	<u>33 660 718</u>
Variations de la situation nette du Trésor		
Diminution (augmentation) des débiteurs et des avances	87 730	(10 149)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	657 682	(231 611)
Autres ajustements	24 723	11 982
	<u>770 135</u>	<u>(229 778)</u>
	<u>34 914 643</u>	<u>33 430 940</u>

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	531 310	588 249
Débiteurs de l'extérieur	42 943	73 734
Avances	2 050	2 050
	<u>576 303</u>	<u>664 033</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

5. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût			Amortissement cumulé			2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de fermeture		
Matériel et outillage	749 048	61 893	810 941	519 463	70 794	590 257	220 684	229 585
Autre matériel	1 598 162	471 931	2 070 093	470 047	98 089	568 136	1 501 957	1 128 115
Matériel informatique	3 506 879	281 007	3 787 886	3 124 106	337 455	3 461 561	326 325	382 773
Logiciels	1 569 596	119 368	1 688 964	1 165 492	112 564	1 278 056	410 908	404 104
Total	7 423 685	934 199	8 357 884	5 279 108	618 902	5 898 010	2 459 874	2 144 577

L'acquisition d'immobilisations corporelles inclut le transfert des actifs des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au montant de 390 441\$. La charge d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars, 2008 s'élève à 618 902\$ (2007 - 817 190\$).

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque du Parlement participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleurs années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007-2008, le total des charges s'élèvent à 3 005 959\$ (2 823 542\$ en 2006-2007), soit environ 2,1 (2,2 en 2006-2007) fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ pour employés : La Bibliothèque du Parlement verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	4 345 535	3 751 410
Charge pour l'exercice	865 782	1 045 244
Prestations versées pendant l'exercice	(340 426)	(451 119)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u><u>4 870 891</u></u>	<u><u>4 345 535</u></u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque du Parlement est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, les TPSGC ont transféré à la Bibliothèque des actifs au montant de 390 441\$. De plus, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Bibliothèque :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Installations	6 771 858	8 330 793
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>1 522 276</u>	<u>1 480 766</u>
Total	<u>8 294 134</u>	<u>9 811 559</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts par TPSGC, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque. De plus, les coûts de services fournis par le Sénat et la Chambre des Communes incluant l'entretien, identification et sécurité, transport et messagerie ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque.

(b) Soldes des comptes créditeurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

Les soldes suivants avec des apparentés sont inclus aux créditeurs et charges à payer à l'État de la situation financière

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Créditeurs - Autres ministères et organismes	849 786	198 345

8. Chiffres correspondants

Pour l'année en cours, la présentation de certains comptes de l'année dernière a été changée.